

**GAN Eurocourtage IARD**

4/6, avenue d'Alsace 92033 La Défense Cedex

Tél. 01 70 96 60 00 Compagnie française d'assurances et de réassurances incendie, accidents et risques divers. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 055 564€. Siège social : 8/10, rue d'Astorg 75383 Paris cedex 08. 410 332 738 RCS Paris. APE 660E internet : <http://www.club-eurocourtage.com>



*Attestation d'assurance  
de responsabilité civile*

La Société GAN Eurocourtage certifie que

**UNION NATIONALE DE YOGA**

3, Rue  
Aubriot 75004  
PARIS

Agissant tant pour son compte que pour celui de la Fédération Nationale des Enseignants de Yoga.

est titulaire d'un contrat n° **86.134.415** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en tant qu'enseignant de yoga, comprenant 700 professeurs et 5 000 élèves.

Les garanties sont accordées à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes :

Responsabilité civile « Exploitation »		
Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise absolue
Dommages corporels, matériels et immatériels :	6097961 € par sinistre	
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis :	762 245 € par sinistre	305 € par sinistre
- Dommages immatériels consécutifs à des dommages non garantis :	76 225 € par année d'assurance	762 € par sinistre
- R.C. Dépositaire (vestiaire gardé) :	30 490 € par sinistre	762 € par sinistre
- Pollution accidentelle (corporels, matériels et immatériels) :	762 245 € par année d'assurance	1 524 € par sinistre
- Occupation temporaire de locaux :	304 898 € par sinistre	762 € par sinistre

Défense-Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 1 52 €) :	15 2456 par sinistre

Individuelle-Accident (Age limite : 75 ans)	
Décès (capital payable aux ayants droit de la victime) :	7625€
Incapacité permanente totale (réductible selon le barème contractuel) (franchise absolue : 10%)	15 245 €
Limite de garantie en cas de sinistre collectif:	800 000 €

*La présente attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2007 au 30 Septembre 2008.*

**La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

**Elle est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est établie.**

Fait à Paris La Défense, le 13 septembre 2007  
Pour la Société

**GAN EUROCOURTAGE IARD**  
**MARCHE DES ENTREPRISES**  
Tour GAN EUROCOURTAGE  
4 B, Avenue d'Alsace  
92033 LA DÉFENSE Cédex  
Tél. 01 70 96 60 00